



## Conseil économique et social

Distr. générale  
14 septembre 2015  
Français  
Original : anglais

### Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

#### Groupe de travail des Parties

##### Quatrième réunion

Madrid, 26 novembre 2015

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**Mise en œuvre des programmes de travail pour 2011-2014 et 2015-2017, y compris les questions financières**

### **Rapport sur les contributions et les dépenses liées à l'exécution des programmes de travail au titre du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants pour 2011-2014 et 2015-2017**

#### Note du secrétariat

##### *Résumé*

À sa première session (Genève, 20-22 avril 2010), la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement a prié le secrétariat de fournir une évaluation détaillée des activités inscrites au programme de travail pour la période 2011-2014, y compris une ventilation des coûts estimatifs de chaque activité, et de faire rapport au Groupe de travail des Parties au Protocole (ECE/MP.PRTR/2010/2/Add.1, décision I/6, par. 4)<sup>1</sup>. Elle a également prié le Bureau et le Groupe de travail des Parties de suivre en permanence les activités inscrites au programme de travail pour la période 2011-2014, ainsi que de faire rapport et formuler des recommandations appropriées à la Réunion des Parties à sa deuxième session ordinaire (ibid., par. 5).

<sup>1</sup> Disponible à l'adresse <http://www.unece.org/env/pp/mopp1.html>.



À sa deuxième session (Maastricht, Pays-Bas, 3-4 juillet 2014), la Réunion des Parties au Protocole a prié le secrétariat de suivre les dépenses et d'établir des rapports annuels à l'intention du Groupe de travail des Parties, conformément aux règles de gestion financière de l'ONU, pour faire en sorte que le montant des contributions corresponde à celui des fonds nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail (ECE/MP.PRTR/2014/4/Add.1, décision II/4)<sup>2</sup>.

La présente note du secrétariat a été établie en réponse à la décision II/4 et couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 15 août 2015. Elle indique les fonds disponibles au titre du Protocole et de la Convention pour 2014 et 2015, et présente le détail des diverses contributions financières et en nature reçues et des annonces de contributions au 15 août 2015. Elle précise également les dépenses pour 2014 et les prévisions de dépenses pour 2015.

---

<sup>2</sup> Disponible à l'adresse [http://www.unece.org/prtrmopp2\\_docs.html#/](http://www.unece.org/prtrmopp2_docs.html#/).

## I. Considérations générales

1. En 2014 et 2015<sup>3</sup>, le secrétariat de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) et de son Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (Protocole sur les RRTP) a fait preuve de prudence dans l'affectation de ses ressources, en grande partie en raison du fait que beaucoup de contributions ont été versées vers la fin de l'année, une situation qui ne lui a pas permis d'être assuré de disposer de fonds suffisants. Il a pris diverses initiatives pour encourager les contributions en nature afin de limiter les répercussions de cette situation sur le Fonds d'affectation spéciale. Au 15 août 2015, seuls quelques pays avaient fourni ou s'étaient engagés à fournir des contributions pour l'année en cours. Le secrétariat continuera à rechercher des synergies avec les autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE), les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires, dans le but de maintenir un nombre satisfaisant d'activités en en partageant les coûts de mise en œuvre.

2. Pour assurer la continuité des activités, il est primordial de pourvoir au financement à long terme des dépenses de personnel. La prolongation des contrats du personnel financés par le Fonds d'affectation spéciale dépend du niveau des contributions reçues. Étant donné que le dispositif financier actuel repose sur des contributions volontaires sans fournir d'indication quant à leur ordre de grandeur, le niveau des contributions ne cesse de fluctuer, ce qui rend le financement des postes extrabudgétaires aléatoire et imprévisible. Le secrétariat s'est donc vu dans l'obligation d'assurer en priorité la disponibilité des fonds destinés aux dépenses de personnel, qu'il est nécessaire de réserver au moins un an avant de conclure les engagements correspondants. S'il a été en mesure d'allouer suffisamment de fonds aux dépenses de personnel et au financement des activités en 2014 et 2015, c'est uniquement grâce aux économies réalisées à la fin de l'année précédente.

3. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le financement d'un poste d'agent d'administration ne sera plus assuré par le prélèvement de 13 % opéré au titre des dépenses d'appui au programme sur les fonds d'affectation spéciale de la Division de l'environnement de la CEE. Ce poste est indispensable pour apporter l'appui administratif nécessaire aux activités menées au titre de la Convention d'Aarhus et de son Protocole sur les RRTP, notamment les dispositions administratives à prendre pour les réunions des organes directeurs et des organes subsidiaires des deux traités.

## II. Contributions

4. Les colonnes des tableaux A et B relatives aux contributions ajustées ont pour objet de donner une image plus réaliste des ressources réelles disponibles en vue de leur utilisation au cours d'une année donnée. Les contributions des Parties et des signataires sont souvent réservées en vue d'être utilisées pour une autre année que celle durant laquelle la contribution a été déposée ou reçue. Le montant ajusté des contributions au cours d'une année est établi sur la base des contributions effectives de cette année-là, auxquelles on soustrait toute partie de ces contributions réservées à une utilisation ultérieure, et on ajoute les contributions reçues avant l'année de référence mais réservées à une utilisation durant l'année de référence. Si les ressources nécessaires pour une année donnée ne sont pas versées en temps voulu, le

---

<sup>3</sup> Pour un aperçu des contributions et des dépenses pour 2011, voir l'annexe du Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail pour le Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (ECE/MP.PRTR/WG.1/2012/7), disponible à l'adresse <http://www.unecce.org/index.php?id=28225>.

secrétariat est contraint d'utiliser les fonds disponibles en fonction des besoins. Les montants présentés dans tous les tableaux ont été arrondis.

## A. Contributions reçues en 2014 et pour 2014 aux fins de la Convention et du Protocole, au 15 août 2015

(En dollars des États-Unis)

<i>Pays donateur</i>	<i>Contribution en 2014 – montant effectif</i>	<i>Contribution ajustée pour 2014</i>	<i>Observations</i>
Albanie	3 000	–	Pour la Convention d'Aarhus 2013, reçue en 2014
	2 994	–	Pour le Protocole sur les RRTP 2013, reçue en 2014
	3 000	3 000	Pour la Convention d'Aarhus 2014
	3 000	3 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2014
	3 000	–	Pour la Convention d'Aarhus 2015, reçue en 2014
	3 000	–	Pour le Protocole sur les RRTP 2015, reçue en 2014
Allemagne	60 000	60 000	Pour la Convention d'Aarhus 2014
Arménie	500	500	Pour la Convention d'Aarhus 2014
Autriche	13 758	13 758	Pour la Convention d'Aarhus 2014
	4 999	4 999	Pour le Protocole sur les RRTP 2014
	12 453	–	Pour la Convention d'Aarhus 2015, reçue en 2014
Azerbaïdjan	500	500	Pour la Convention d'Aarhus 2014
	500	–	Pour la Convention d'Aarhus 2013
	500	–	Pour la Convention d'Aarhus 2012
	500	–	Pour la Convention d'Aarhus 2011
Bélarus	300	300	Pour la Convention d'Aarhus 2014
Belgique (autorité fédérale)	29 412	29 412	Pour la Convention d'Aarhus 2014
Belgique (Région de Bruxelles-Capitale)	1 245	1 245	Pour la Convention d'Aarhus 2014
Belgique (Flandre)	8 499	8 499	Pour la Convention d'Aarhus 2014
Belgique (Wallonie)	4 565	4 565	Pour la Convention d'Aarhus 2014
	6 607	6 607	Pour le Protocole sur les RRTP 2014
	–	8 712	Pour la Convention d'Aarhus 2014, reçue en 2013
Bulgarie	500	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2014
	9 533	9 533	Pour la Convention d'Aarhus 2014
	–	500	Pour la Convention d'Aarhus 2014, reçue en 2015
Chypre	–	500	Pour la Convention d'Aarhus 2014, reçue en 2015
Croatie	3 000	3 000	Pour la Convention d'Aarhus 2014
	3 000	3 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2014
Danemark	–	21 645	Pour la Convention d'Aarhus, reçue en 2012 pour les années 2013-2014 (montant total : 43 290 dollars); annualisée pour 2014
	–	10 823	Pour le Protocole sur les RRTP, reçue en 2012 pour les années 2013-2014 (montant total : 21 645 dollars); annualisée pour 2014
Espagne	–	3 268	Pour la Convention d'Aarhus 2014, reçue en 2015
Estonie	1 359	1 359	Pour la Convention d'Aarhus 2014
	543	543	Pour le Protocole sur les RRTP 2014
Finlande	6 840	6 840	Pour la Convention d'Aarhus 2014

<i>Pays donateur</i>	<i>Contribution en 2014 – montant effectif</i>	<i>Contribution ajustée pour 2014</i>	<i>Observations</i>
	6 803	6 803	Contribution additionnelle pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP pour soutenir la participation d'experts des pays en transition aux deuxième et cinquième sessions de la Réunion des Parties à la Convention
France	88 435	88 435	Pour la Convention d'Aarhus 2014
	81 352	–	Pour la Convention d'Aarhus 2015
Géorgie	500	500	Pour la Convention d'Aarhus 2014
	300	300	Pour le Protocole sur les RRTP 2014
Hongrie	4 977	4 977	Pour la Convention d'Aarhus 2014
	481	481	Pour le Protocole sur les RRTP 2014
Irlande	–	6 623	Pour la Convention d'Aarhus 2014, reçue en 2013
	6 353	–	Pour la Convention d'Aarhus 2015
	3 736	–	Pour le Protocole sur les RRTP 2015
	–	4 071	Pour le Protocole sur les RRTP 2014, reçue en 2013
Islande	1 490	1 490	Pour la Convention d'Aarhus 2014
	1 490	–	Pour la Convention d'Aarhus 2013
Italie	135 685	135 685	Pour la Convention d'Aarhus 2014
	3 767	3 767	Contribution additionnelle pour la Convention d'Aarhus 2014 afin d'appuyer les activités en matière de participation du public
Kazakhstan	985	985	Pour la Convention d'Aarhus 2014
Kirghizistan	450	450	Pour la Convention d'Aarhus 2014
	450	–	Pour la Convention d'Aarhus 2013
Lettonie	–	2 714	Pour la Convention d'Aarhus 2014, reçue en 2013
	2 491	–	Pour la Convention d'Aarhus 2015
	1 252	1 252	Pour le Protocole sur les RRTP 2014
Lituanie	989	989	Pour la Convention d'Aarhus 2014
Malte	–	1 000	Pour la Convention d'Aarhus 2014, reçue en 2013
Monténégro	500	–	Pour la Convention d'Aarhus 2015
	239	239	Pour la Convention d'Aarhus 2014
	238	–	Pour la Convention d'Aarhus 2013
	–	477	Pour le Protocole sur les RRTP 2014, reçue en 2015
Norvège	20 000	20 000	Pour la Convention d'Aarhus 2014
	41 857	41 857	Contribution additionnelle pour la Convention d'Aarhus en 2014 afin d'appuyer l'élaboration d'un rapport de synthèse sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Convention ainsi que d'une étude sur l'accès à la justice
	42 963	–	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP, reçue en 2014 pour 2015
	–	60 810	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP, reçue en 2013 pour 2014
	20 000	20 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2014
Pays-Bas	62 241	62 241	Pour la Convention d'Aarhus 2014
	27 174	27 174	Pour le Protocole sur les RRTP 2014

<i>Pays donateur</i>	<i>Contribution en 2014 – montant effectif</i>	<i>Contribution ajustée pour 2014</i>	<i>Observations</i>
	41 040	41 040	Pour les services de promotion de l'Institut international du développement durable (IISD) pour les Réunions des Parties à la Convention d'Aarhus et au Protocole sur les RRTP et leur débat conjoint de haut niveau (Maastricht, 29 juin-4 juillet 2014) ainsi que pour les voyages des membres du personnel de l'ONU assurant le secrétariat de ces réunions
Pologne	–	6 793	Pour la Convention d'Aarhus 2014, reçue en 2013
	6 196	–	Pour la Convention d'Aarhus 2015, reçue en 2014
	3 717	–	Pour le Protocole sur les RRTP 2015, reçue en 2014
Portugal	–	489	Pour la Convention d'Aarhus 2014, reçue en 2015
République de Moldova	–	250	Pour le Protocole sur les RRTP 2014, reçue en 2013
République tchèque	–	15 000	Pour la Convention d'Aarhus 2014, reçue en 2013
	–	10 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2014, reçue en 2013
	15 000	–	Pour la Convention d'Aarhus 2015, reçue en 2014
	10 000	–	Pour le Protocole sur les RRTP 2015, reçue en 2014
Roumanie	–	1 333	Pour la Convention d'Aarhus 2014, reçue en 2013
	500	–	Pour le Protocole sur les RRTP 2013
	500	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2014
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	–	46 512	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2014, reçue en 2013
	46 512	–	Pour la Convention d'Aarhus 2015
Serbie	500	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2014
	1 200	1 200	Pour la Convention d'Aarhus 2014
Slovaquie	946	946	Pour la Convention d'Aarhus 2014
	623	623	Pour le Protocole sur les RRTP 2014
Suède	20 000	20 000	Pour la Convention d'Aarhus 2014
	5 660	5 660	Contribution additionnelle pour la Convention d'Aarhus 2014 afin de soutenir la promotion du mécanisme d'examen du respect des dispositions par le Président du Comité d'examen du respect des dispositions à la quatrième réunion des centres nationaux de liaison des pays signataires de la Déclaration concernant l'application du Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes (Santiago, 4-6 novembre 2014)
	5 000	5 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2014
	13 000	13 000	Contribution additionnelle pour le Protocole sur les RRTP 2014
	–	4 140	Pour la Convention d'Aarhus 2014, reçue en 2015 pour financer une étude sur l'accès à la justice
	–	8 980	Contribution additionnelle pour le Protocole sur les RRTP 2014, reçue en 2015
Suisse	78 652	78 652	Pour le Protocole sur les RRTP 2014, dont 56 180 dollars sont consacrés à l'appui au renforcement des capacités des experts des pays en transition

<i>Pays donateur</i>	<i>Contribution en 2014 – montant effectif</i>	<i>Contribution ajustée pour 2014</i>	<i>Observations</i>
	42 105	42 105	Pour la Convention d'Aarhus 2014, dont la moitié est réservée en tant que contribution additionnelle pour l'appui au renforcement des capacités des experts des pays en transition
Union européenne	136 799	136 799	Pour la Convention d'Aarhus 2014
	14 933	14 933	Pour le Protocole sur les RRTP 2014
<b>Total</b>	<b>1 188 187</b>	<b>1 153 880</b>	
Montant explicitement affecté au Protocole sur les RTTP	205 011	215 663	

*Notes* : Aucune contribution financière, contribution en nature et/ou annonce de contribution n'a été reçue des Parties ci-après à la Convention pour 2014 : ex-République yougoslave de Macédoine, Luxembourg et Slovénie. Aucune contribution financière, contribution en nature et/ou annonce de contribution n'a été reçue des Parties ci-après au Protocole pour 2014 : Allemagne, Israël, Luxembourg et Portugal.

## B. Contributions reçues en 2015 et pour 2015 aux fins de la Convention et du Protocole au 15 août 2015

(En dollars des États-Unis)

<i>Pays donateur</i>	<i>Contribution en 2015 – montant effectif</i>	<i>Contribution ajustée pour 2015</i>	<i>Observations</i>
Albanie	–	3 000	Pour la Convention d'Aarhus 2015, reçue en 2014
	–	3 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2015, reçue en 2014
Allemagne	90 000	90 000	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2015
Arménie	500	500	Pour la Convention d'Aarhus 2015
Autriche	–	12 453	Pour la Convention d'Aarhus 2015, reçue en 2014
	5 015	5 015	Pour le Protocole sur les RRTP 2015
Bulgarie	500	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2015
Chypre	500	–	Pour la Convention d'Aarhus 2013, reçue en 2015
	500	–	Pour la Convention d'Aarhus 2014, reçue en 2015
Croatie	3 000	3 000	Pour la Convention d'Aarhus 2015
	3 000	3 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2015
Danemark	60 975	20 325	Pour la Convention d'Aarhus, reçue en 2015 pour 2015-2017 (montant total : 60 976 dollars); annualisée pour 2015
	30 489	10 163	Pour le Protocole sur les RRTP, reçue en 2015 pour 2015-2017 (montant total : 30 488 dollars); annualisée pour 2015
Espagne	3 268	–	Pour la Convention d'Aarhus 2014, reçue en 2015
Estonie	1 134	1 134	Pour la Convention d'Aarhus 2015
	437	437	Pour le Protocole sur les RRTP 2015
Finlande	5 531	5 531	Pour la Convention d'Aarhus 2015
France	–	81 352	Pour la Convention d'Aarhus 2015
Géorgie	1 000	1 000	Pour la Convention d'Aarhus 2015
	500	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2015

<i>Pays donateur</i>	<i>Contribution en 2015 – montant effectif</i>	<i>Contribution ajustée pour 2015</i>	<i>Observations</i>
Hongrie	4 997	4 997	Pour la Convention d'Aarhus 2015
	481	481	Pour le Protocole sur les RRTP 2015
Irlande	–	6 353	Pour la Convention d'Aarhus 2015, reçue en 2014
	–	3 736	Pour le Protocole sur les RRTP 2015, reçue en 2014
Islande	1 480	1 480	Pour la Convention d'Aarhus 2015
Italie	55 310	55 310	Pour la Convention d'Aarhus 2015
Kazakhstan	985	985	Pour la Convention d'Aarhus 2015
Lettonie	–	2 491	Pour la Convention d'Aarhus 2015, reçue en 2014
Lituanie	993	993	Pour la Convention d'Aarhus 2015
Luxembourg	5 700	5 700	Pour la Convention d'Aarhus 2015
Monténégro	–	500	Pour la Convention d'Aarhus 2015, reçue en 2014
	477	–	Pour le Protocole sur les RRTP 2014, reçue en 2015
Norvège	20 000	20 000	Pour la Convention d'Aarhus 2015
	20 000	20 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2015
	15 462	15 462	Contribution additionnelle pour appuyer une étude sur les différentes approches concernant la portée des recours judiciaires dans les pays d'Europe orientale, d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale
Pays-Bas	–	43 963	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2015, reçue en 2014
	51 020	51 020	Pour la Convention d'Aarhus 2015
Pologne	23 529	23 529	Pour le Protocole sur les RRTP 2015
	–	6 196	Pour la Convention d'Aarhus 2015, reçue en 2014
Portugal	–	3 717	Pour le Protocole sur les RRTP 2015, reçue en 2014
	489	–	Pour la Convention d'Aarhus 2014, reçue en 2015
République tchèque	489	489	Pour la Convention d'Aarhus 2015
	489	489	Pour le Protocole sur les RRTP 2015
	–	15 000	Pour la Convention d'Aarhus 2015, reçue en 2014
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	–	10 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2015, reçue en 2014
	–	46 512	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2015, reçue en 2014
Slovénie	3 250	3 250	Pour la Convention d'Aarhus 2015
	1 083	1 083	Pour le Protocole sur les RRTP 2015
Suède	4 140	–	Contribution additionnelle pour la Convention d'Aarhus 2014 pour financer une étude sur l'accès à la justice, reçue en 2015
	35 000	35 000	Pour la Convention d'Aarhus 2015
Suisse	18 000	18 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2015
	41 451	41 451	Pour la Convention d'Aarhus 2015
Union européenne	72 165	72 165	Pour le Protocole sur les RRTP 2015, y compris 50 000 francs suisses pour appuyer le renforcement des capacités des experts de pays en transition
	108 342	108 342	Pour la Convention d'Aarhus 2015



<i>Pays donateur</i>	<i>Contribution en 2015 – montant effectif</i>	<i>Contribution ajustée pour 2015</i>	<i>Observations</i>
<b>Total</b>	<b>691 660</b>	<b>859 583</b>	
Montant exclusivement affecté au Protocole sur les RTTP	176 165	175 815	

### C. Contributions aux projets menés dans le cadre de l'Initiative environnement et sécurité<sup>4</sup>

(En dollars des États-Unis)

<i>Projets menés dans le cadre de l'Initiative environnement et sécurité</i>	<i>Total des contributions reçues</i>
Renforcer la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus et promouvoir son Protocole sur les RTTP au Bélarus	32 254
Renforcer l'accès à la justice en matière d'environnement en Europe du Sud-Est	8 216

### D. Contributions en nature

5. Outre les contributions en nature signalées lors de la deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole sur les RRTP (voir ECE/MP.PRTR/2014/6), les contributions en nature ci-après ont été apportées en 2014 ou 2015 :

a) Hébergement, en 2014 et 2015, du Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus pour la démocratie environnementale et du Portail PRTR.net par le Centre de la base de données sur les ressources mondiales d'Arendal (Norvège) (GRID-Arendal);

b) Contribution du Gouvernement allemand à l'établissement et à l'actualisation des registres des rejets et transferts de polluants (RRTP) en Europe du Sud-Est et en République de Moldova;

c) Promotion par le Gouvernement espagnol du Protocole sur les RRTP dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes;

d) Contribution de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe au financement des frais de voyage de plusieurs participants des Centres Aarhus et de représentants d'organisations gouvernementales et non gouvernementales appelés à prendre part aux réunions des équipes spéciales, aux sessions des Réunions des Parties et aux réunions du Groupe de travail des Parties dans le cadre de la Convention et du Protocole sur les RRTP en 2014 et en 2015;

e) Contribution du Gouvernement néerlandais à l'organisation et à l'hébergement de la cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention d'Aarhus, de la deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole sur les RRTP, du débat conjoint de haut niveau et des réunions préparatoires y relatives (Maastricht, Pays-Bas, 29 juin-4 juillet 2014).

<sup>4</sup> Contributions destinées à un appui consultatif de fond aux activités menées dans le cadre des projets (rémunération et frais de voyage du personnel dans le domaine de travail/d'activité relatif au renforcement des capacités des programmes de travail au titre de la Convention pour 2012-2014 et 2015-2017).

**E. Annonces de contributions (au 15 août 2015)**

(Dans la monnaie d'origine)

<i>Pays donateur</i>	<i>Monnaie d'origine<sup>a</sup></i>	<i>Montant</i>	<i>Observations</i>
Bélarus	USD	500	Pour la Convention d'Aarhus 2015
	USD	500	Pour la Convention d'Aarhus 2016
Belgique (autorité fédérale)	EUR	20 500	Pour la Convention d'Aarhus 2015
Belgique (Région de Bruxelles-Capitale)	EUR	945	Pour la Convention d'Aarhus 2015
Belgique (Flandre)	USD	8 499	Pour la Convention d'Aarhus 2015
Belgique (Wallonie)	EUR	3 465	Pour la Convention d'Aarhus 2015
Bosnie-Herzégovine	EUR	1 000	Pour la Convention d'Aarhus 2014
Ex-République yougoslave de Macédoine	USD	200	Pour le Protocole sur les RRTP 2012
	USD	200	Pour le Protocole sur les RRTP 2013
France	EUR	60 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2014 et 2015
Géorgie	USD	1 000	Pour la Convention d'Aarhus 2016
Grèce	USD	1 000	Pour la Convention d'Aarhus 2014
Irlande	EUR	5 000	Pour la Convention d'Aarhus 2016
Israël	USD	5 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2014
Malte	USD	1 000	Pour la Convention d'Aarhus 2013
	USD	1 000	Pour la Convention d'Aarhus 2012
	USD	1 000	Pour la Convention d'Aarhus 2011
Norvège	USD	20 000	Pour la Convention d'Aarhus 2016
	USD	20 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2016
République de Moldova	USD	1 000	Pour la Convention d'Aarhus 2014
	USD	1 000	Pour la Convention d'Aarhus 2015
Ukraine	USD	3 000	Pour la Convention d'Aarhus 2013
	USD	3 000	Pour la Convention d'Aarhus 2014
	USD	3 000	Pour la Convention d'Aarhus 2015
Union européenne	USD	12 579	Pour le Protocole sur les RRTP 2015

<sup>a</sup> Monnaie exprimée suivant le code alphabétique à trois lettres de l'Organisation internationale de normalisation (ISO).

### III. Montants estimatifs des dépenses<sup>5</sup>

#### A. Dépenses pour 2014 au titre du Protocole

(En dollars des États-Unis)

<i>Rubrique</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Description</i>
1 poste P-3 : moyens informatiques, Mécanisme d'échange d'informations, PRTR.net, Protocole sur les RTTP	129 492	90 % des dépenses pour un poste P-3 de janvier à décembre 2014 <sup>a</sup>
Services de consultants	15 401	Activités médiatiques et services de promotion par l'Institut international du développement durable (IIDD) <sup>b</sup>
Frais de voyage des experts et des participants	42 645	Réunion des Parties au Protocole et débat conjoint de haut niveau du Comité d'examen du respect des dispositions
Frais de voyage des membres du personnel	6 898	Voyages des membres du personnel assurant le secrétariat de la deuxième session de la Réunion des Parties et de la neuvième réunion du Groupe international de coordination pour les RRTP <sup>c</sup>
<b>Total partiel</b>	<b>194 436</b>	
Dépenses d'appui au programme (13 %)	25 277	
<b>Total</b>	<b>219 713</b>	

<sup>a</sup> Les 10 % restants des dépenses pour un poste P-3 concernent la gestion des moyens informatiques et sont inscrits au titre des organes de la Convention d'Aarhus.

<sup>b</sup> Les coûts inscrits sous cette rubrique sont répartis entre la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP. Le montant restant est inscrit au titre des organes de la Convention d'Aarhus.

<sup>c</sup> Les coûts inscrits sous cette rubrique sont répartis entre la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP. Le montant restant est inscrit au titre des organes de la Convention d'Aarhus.

#### B. Dépenses prévues pour 2015 au titre du Protocole

(En dollars des États-Unis)

<i>Activité</i>	<i>Rubrique</i>	<i>Dépenses de base</i>	<i>Autres dépenses</i>
A. Mécanisme d'examen du respect des dispositions	Voyages des experts et des participants	30 000	–
	Missions d'experts	10 000	–
	Sous-traitance	5 000	–
B. Assistance technique	Voyages des experts et des participants	–	10 000

<sup>5</sup> Les coûts estimés reproduits ici se limitent aux coûts qui devraient être couverts par les contributions volontaires apportées dans le cadre des dispositions financières de la Convention et du Protocole et à travers le fonds d'affectation spéciale. Les coûts supportés par le budget ordinaire de l'ONU ne sont pas pris en compte. Outre le personnel pris en compte dans le tableau ci-après, le salaire et les émoluments d'un fonctionnaire de la catégorie des services généraux sont couverts par les 13 % prélevés au titre des dépenses d'appui au programme sur les fonds d'affectation spéciale de la Division de l'environnement de la CEE. Les chiffres sont arrondis et peuvent évoluer en fonction des règlements administratifs de l'ONU. Les dépenses indiquées sont celles qui se rapportent à l'exécution des programmes de travail pour 2011-2014 et 2015-2017 au titre du Protocole sur les RRTP. Les dépenses liées à l'exécution du programme de travail pour la Convention Aarhus sont inscrites au titre des organes de la Convention.

	Sous-traitance	–	5 000
C. Échange d'informations d'ordre technique		– <sup>a</sup>	–
	Sous-traitance (maintenance et amélioration des bases de données du site Web, p.ex. PRTR.net)	10 000	–
D. Mécanisme de communication d'informations		– <sup>b</sup>	–
E. Actions de sensibilisation et de promotion en faveur du Protocole et de ses liens avec d'autres instruments conventionnels et processus	Voyages des experts et du personnel du secrétariat	5 000	–
	Sous-traitance		5 000
F. Coordination et contrôle des activités intersessions	Voyages des experts, des participants et du personnel du secrétariat	60 000	–
	Sous-traitance	5 000	–
G. Évaluation technique des dispositions du Protocole		– <sup>c</sup>	–
H. Domaines d'appui horizontal	Formation du personnel	500	–
<b>Total partiel (activités)</b>		<b>125 500</b>	<b>20 000</b>
Effectifs de personnel requis	Un poste P-3 (Protocole sur les RRTP; moyens informatiques, Mécanisme d'échange d'informations, PRTR.net)	162 810 <sup>d</sup>	–
<b>Total partiel (effectifs de personnel)</b>		<b>162 810</b>	–
Dépenses d'appui au programme (13 %)		37 480	2 600
<b>Total</b>		<b>325 790</b>	<b>22 600</b>

<sup>a</sup> Les dépenses prévues pour la Table ronde mondiale sur les RRTP sont inscrites au titre de l'activité F.

<sup>b</sup> Aucune dépense n'est prévue au titre de cette activité pour 2015.

<sup>c</sup> Les dépenses prévues pour l'élaboration des documents connexes sont inscrites au titre de l'activité A.

<sup>d</sup> Total de 90 % d'un poste P-3 pour janvier à décembre 2015. Les 10 % restants des dépenses pour un poste P-3 concernent la gestion des moyens informatiques et sont inscrits au titre des organes de la Convention d'Aarhus.